



## Compte-rendu des CAPL des 06 et 11 juin 2017

### Adoption du règlement intérieur

**LE 06 JUIN 2017** devait se tenir 3 CAPL pour l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, décidé unilatéralement par les penseurs de Centrale à la DGFIP...

Pourquoi en faire autant état ?

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont les instances dédiées à la défense des agents dans le respect des règles de gestion (si imparfaites soient-elles, elles ont le mérite d'exister !).

### **Ce nouveau règlement, décidé à mi-mandat, a un seul but !**

Réduire les droits des représentants des personnels en réduisant les temps de préparation et l'expression des suppléants...

Au niveau local, les CAPL s'occupent du mouvement local, des recours sur l'entretien professionnel et des promotions par liste d'aptitude de C en B et B en A.

**Réduire les temps de préparation et l'expression des suppléants,**

**C'est tenter de vous priver de conseil à la rédaction pour vos mutations et recours,**

**C'est tenter de limiter le temps de préparation pour veiller au respect des règles de gestion,**

**C'est la volonté de limiter les débats en instance tant sur la forme que sur le fond !**

**LE 06 JUIN 2017, sous l'impulsion de SOLIDAIRES Finances Publiques 62, l'intersyndicale à 5 organisations, SOLIDAIRES, FO, Union UNSA/CFTC, CGT et CFDT, s'est constituée pour une action commune dans l'intérêt commun des agents du département.**

*Toutes les organisations ont donc décidé de boycotter les CAPL de ce jour, l'intersyndicale, un espoir pour l'avenir...*

**Une semaine plus tard,**

**LE 11 JUIN 2017,** Les 3 CAPL portant sur l'adoption d'un nouveau règlement intérieur limitant l'exercice syndical pour votre défense individuelle se sont tenues ce lundi 11 juin 2017.

Cela faisait suite au boycott en intersyndicale de tous les organisations présentes à la DDFiP du Pas-de-Calais.

**Après 5 heures de débat au cours de ces 3 CAPL, le couperet est tombé :**

**Quand la Direction Générale décide de nier le dialogue social et l'intérêt de la défense individuelle de ses agents, la DDFiP du Pas-de-Calais n'écoute plus vos représentants locaux, toutes organisations confondues !**

Ainsi, la DDFiP n'accorde plus qu'une seule demi-journée à vos représentants avant la tenue d'une CAPL pour préparer la défense de vos intérêts que ce soit pour une mutation locale, un recours sur votre entretien professionnel ou une demande de promotion par liste d'aptitude.

***Pour rappel en 2016,***

33 dossiers ont été évoqués en CAPL pour des recours sur l'entretien professionnel ;  
152 dossiers ont été évoqués en CAPL pour des promotions par liste d'aptitude (C en B et B en A).

***Pour 2017,*** suite aux publications des projets ou des mouvements définitifs, déjà plus de 110 mouvements seront à examiner en CAPL.

De plus, vos élus suppléants ne seront plus remboursés par l'administration lors de leurs déplacements pour la préparation et la tenue de ces CAPL !

**Si cette modification de gestion en cours de mandature n'est pas que budgétaire, il s'agit bien là aussi d'une attaque quant à la garantie de vos DROITS...**

Face à nos arguments tant légaux que sur la qualité du dialogue social, la direction locale a campé sur ses positions en **ayant pourtant reconnu la qualité du travail de vos défenseurs !**

Pendant ces 5 heures de débat, tous vos représentants de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 ont pris la parole pour défendre leur travail et leur ressenti.

**RASSUREZ-VOUS, SOLIDAIRES finances Publiques 62** et l'ensemble de ses **élus** continueront à vous écouter, vous conseiller et vous défendre pour l'ensemble de vos actes de gestion :

***rédaction de vos demandes de mutations locales et nationales; lecture de vos compte-rendus d'entretien professionnel et aide au recours, défense de vos dossiers pour les sélections, ...***

De plus, par sa représentativité dans toutes les instances locales et nationales, votre dossier sera suivi et défendu à tous les niveaux !!!

**Alors, pour vous, rien ne change, NOUS SOMMES ET SERONS toujours disponibles pour vous, N'HESITEZ pas à nous CONTACTER !**

**Vos élus en CAP locale**

**CAP n°1 :** Wilfried GLAVIEUX, Laurence MOUTIN-LUYAT

**CAP n°2 :** Claudie COINTE, Nadège BOTTE, Marine CAILLERET, Pascal PEIREIRA

**CAP n°3 :** Elisabeth DAULT, Elvira CACHERA, Anne-Sophie HURTRELLE

